



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2025/42 du 3 juin 2025

OBJET : CCAS – PETITE ENFANCE

**MISE A JOUR DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL FAMILIAL ET DES MULTI-ACCUEILS
MAISON DE L'ENFANCE, MAGENDIE ET TILLEULS**

L'an Deux Mil Vingt Cinq le Trois Juin à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Vingt-Six Mai, s'est réuni au Centre social espace Eliane Chouchena sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
Mme Sylvie ENGUERRAND
M. Roger ROZOT
M. Nicolas FLEURIER
Mme Patricia LEDUC
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Isabelle ARPIN à Mme Martine AUBIN

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme Catherine DUPONT
Mme Pauline SPINAS-BEYDON

ABSENTE :

Mme Yasmina SAIDI

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20250603-DE-42-2025-DE
Date de réception préfecture : 16/06/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20250603-DE-42-2025-DE
A.R. du 18/06/2025
Publié le 17/06/2025
Le Président

N°2025/42 du 3 juin 2025

Bernard JAMET

OBJET : CCAS - PETITE ENFANCE

MISE A JOUR DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL FAMILIAL ET DES MULTI-ACCUEILS MAISON DE L'ENFANCE, MAGENDIE ET TILLEULS



Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

Vu le Code de la Santé Publique notamment son article R.2324-29 relatif à l'élaboration d'un projet d'établissement ou de service par les structures d'accueil du jeune enfant,

Vu la délibération n°2024/44 du Conseil d'Administration en date du 12 juin 2024 portant mise à jour des règlements de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant,

Considérant que des précisions ainsi que des modifications sont apportées aux règlements sur les points suivants :

- Ajout d'une semaine de congé pendant les vacances de printemps pour les Multi-Accueils,
- Modification des délais de prévenance pour la gestion de congé,
- Modification des modalités d'admission et de contractualisation

Considérant la nécessité d'y intégrer ces modifications,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 10

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : de valider les modifications intervenues aux règlements de fonctionnement des établissements Petite Enfance.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Président du CCAS de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET

Maire de Sannois

Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance

Véronique LORQUIN

Directrice du CCAS

